

TAMBOUR BATTANT

N° 257

La boulangerie
ouvre
le mardi 25 octobre
(sous réserve !)

*Pour le bien-être, la sécurité de tous,
la prospérité de nos commerçants,
des règles de stationnement strictes
seront appliquées au centre de Dennemont*

Jeudi 20 octobre à 20 heures
*GPS&O vous invite à construire
ensemble le Grand Paris Seine et Oise*

Le Mot du Maire

POUR L'OUVERTURE DE NOS COMMERCES, LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS, NOUS ÉTABLISSONS DES RÈGLES DE STATIONNEMENT À RESPECTER STRICTEMENT

Dans quelques jours, notre boulangerie ouvrira quand la fée électricité aura daigné nous toucher de sa « baguette » magique, une grande première depuis la création de notre commune en 1792 !

Très vite une auto-école, juste à côté, offrira ses services, le multi-services ouvrira lui dans quelques mois.

En 2017, 2018, après édification de notre halle (Nous Attendons Les Subventions !) nous lancerons un marché hebdomadaire.

Nous réfléchissons à ouvrir dans les années à venir une maison médicale au-dessus de la salle polyvalente : le terrain est déjà disponible !

Il nous faut pouvoir, pour toutes ces activités, offrir à la fois beaucoup de places de stationnement et assurer la sécurisation maximum des piétons, d'autant qu'elles vont s'ajouter à la fréquentation actuelle des deux écoles, de la salle polyvalente, de la salle d'évolution de l'école maternelle, de la garderie périscolaire, de la MAM, de la chapelle, du cimetière, de la maison des services publics.

* *
*

Le stationnement nous y avons pensé dès la conception de notre projet centre village en le voulant le plus discret possible, qu'il n'occupe pas tout l'espace au centre, que la vue de 200 voitures ne pollue pas l'esthétique de l'ensemble :

- Nous avons vendu moins cher les terrains mais avons obligé le promoteur Gotham à construire sous sa résidence Harmonia 100 places de parking en souterrain.
- Un parking provisoire existe près de la chapelle... (merci à Madame Vallot pour sa patience !) (N.A.L.S. !). A terme ce parking pourra accueillir 20 voitures. Une borne recharge électrique y sera implantée et la chapelle sera direc-

tement accessible aux personnes handicapées à partir de cette aire de stationnement.

- Nous avons créé une grande aire de stationnement provisoire derrière la salle polyvalente. N.A.L.S. ! 44 véhicules pourront stationner avec, là aussi, mise à disposition d'une borne électrique.
- Pour quelques années, l'espace réservé à la future maison médicale est transformé en parking (20 places environ).
- Quelques voitures pourront stationner le long de la future rue des Coteaux du Vexin.
- Autour de la place elle-même, au plus près des commerces, 23 places seront mises à disposition, dès l'ouverture de la boulangerie.

Automobilistes, n'oubliez pas le secteur espace Condorcet, devant l'ancien hôpital et la place du 8 Mai, à moins de 300 mètres, où de nombreuses places sont disponibles en particulier pour les poids-lourds (seul lieu de stationnement autorisé pour eux). Cet espace vous permettra de faire d'une pierre deux coups en allant également faire votre ravitaillement chez Coco et Maryline en jeux divers, tabac ou tout simplement pour y boire un pot en toute convivialité !

En dehors même du secteur Condorcet, **au nouveau centre du village, près de 200 places sont d'ores et déjà disponibles, plus de 220 places vont l'être... mais selon des usages bien différenciés et avec des règles très strictes de stationnement !**



Le Mot du Maire

POUR L'OUVERTURE DE NOS COMMERCES, LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS, NOUS ÉTABLISSONS DES RÈGLES DE STATIONNEMENT À RESPECTER STRICTEMENT (SUITE)

Quelles réglementations pour quelles aires de stationnement ?

*

Sur la nouvelle place

Rappelons que la totalité de la nouvelle place est une zone de rencontre : les piétons ont toute priorité sur les vélos qui, eux-mêmes, ont toute priorité sur les véhicules à moteurs, qu'ils soient à 2, 4 ou 6 roues. La vitesse est limitée dans toute la zone de rencontre à 20 kilomètres/heure, y compris sur les parkings eux-mêmes(!), jusqu'à leur sortie (il va nous falloir limiter notre vitesse sur le vélo électrique !). La zone de rencontre est définie en jaune sur la plan ci-joint.

Nous créons sur cette centralité une « zone bleue » pour 23 places. Ces places sont réservées aux clients des commerces et pour les personnes âgées se rendant au cimetière.

Les trois panneaux d'entrée sont déjà en place (2 rue Jean Jaurès, 1 rue des Coteaux du Vexin).

Le stationnement reste **gratuit** mais le stationnement n'y sera autorisé que pendant une demi-heure maximum et ce 24 h sur 24, 7 jours sur 7, ce qui veut dire très clairement, qu'en aucun cas des véhicules ne pourront stationner toute la nuit ni le dimanche.

En 27 ans, je n'ai jamais dressé d'amende pour stationnement gênant : nous allons le faire.

Nous avons tenté d'offrir, d'ores et déjà, 4 places aux personnes, en particulier, âgées, qui se rendent au cimetière. Echec total ! Elles ont été squattées en permanence par des individus qui n'avaient rien à y faire. Donc nous réglementons et nous sanctionnons. Notre gendarmerie a reçu des consignes très strictes en ce sens. Elle dressera systématiquement toutes les contraventions nécessaires.

Nous vous distribuons avec ce « Tambour Battant » un disque bleu qui sera également disponible dans chaque commerce, un plan explicitant la « zone bleue », qui sera matérialisée par un marquage au sol bleu (impossible d'oublier donc !).

*

Autour de la nouvelle place

A côté de la chapelle, derrière la salle polyvalente et au-dessus, sur l'emplacement de la future maison médicale, pour l'instant, nous n'appliquons pas de règles de stationnement. Mais nous y viendrons pour limiter :

- à la demi-journée le stationnement parking de la chapelle, dévolu en priorité aux obsèques, cérémonies religieuses, visiteurs du cimetière, enseignants, parents d'élèves, etc...
- à la journée le stationnement au-dessus de la salle polyvalente, dévolu en priorité aux enseignants, au personnel périscolaire, parents d'élèves, animateurs et membres des associations, visiteurs de la résidence Harmonia/Sémistières.

Pour nos concitoyens de cette résidence, propriétaires/occupants ou locataires, il est nécessaire qu'ils se précipitent sur les dernières places disponibles dans leur parking souterrain.

Et de toute façon, refus total pour les voitures ventouses !

*

Le stationnement rue Jean Jaurès

La rue Jean Jaurès, axe majeur de notre village, est de très loin, la plus fréquentée par les voitures comme par les piétons.

Les nouveaux commerces, il faut le souhaiter vivement, vont apporter de nouveaux véhicules au centre du village, mais aussi davantage de piétons sur les trottoirs, qui vont se rajouter à nos écoliers, à nos concitoyens modèles qui se promènent, se rendent à leurs activités à « Pedibus ». C'est aux piétons que nous voulons apporter un maximum de sécurité, de facilité et c'est pour eux que nous organisons le stationnement, libre jusque là.





Le Mot du Maire

POUR L'OUVERTURE DE NOS COMMERCES, LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS, NOUS ÉTABLISSONS DES RÈGLES DE STATIONNEMENT À RESPECTER STRICTEMENT (SUITE)

En partant de l'école pour aller vers la place du 8 Mai, l'espace Condorcet :

- Pratiquement jamais aucun véhicule ne stationne sur le trottoir, il est vrai souvent, très étroit et ce des deux côtés. C'est très bien car il sera dorénavant interdit de le faire.
- De la place Marceau Vallot à la route de Guernes côté droit, tout stationnement sera strictement interdit, sauf pour les services techniques, très temporairement, face aux ateliers municipaux. De plus, une bande d'un mètre de largeur sera matérialisée sur la chaussée indiquant la priorité faite aux piétons, comme aux vélos vis-à-vis des véhicules à moteur, car en particulier dans le 2^e tronçon, aucun piéton ne peut marcher sur le trottoir trop étroit.
- De la place Marceau Vallot à la route de Guernes côté gauche, seuls les riverains pourront stationner très temporairement et sur la chaussée seulement, comme ils le font sagement déjà !
- Les véhicules pourront toujours stationner côté droit, de la route de Guernes à la place du 8 Mai, tandis que le stationnement est strictement interdit côté gauche.

Attention : s'il y a présence d'une ligne jaune, même le dépôt/la montée des enfants, le conducteur restant dans la voiture est strictement interdit. Ne lancez pas vos enfants de la voiture sur la rue !

*

Rue Jean Jaurès du cimetière/entrée de la résidence (au 137) jusqu'au carrefour de Saint Martin

La chaussée présente une largeur de 7 à 8 mètres, et l'on peut mesurer de 13 à 15 mètres entre propriétés présentes de chaque côté, trottoir compris.

Nous ne rencontrons jamais de problème jusqu'à il y a deux ans, où progressivement, des voitures se sont mises à stationner en plein milieu du trottoir, obligeant les piétons (dont les personnes âgées et beaucoup d'enfants) à descendre sur la chaussée. Et

même des voitures ventouses peu reluisantes sont présentes depuis plusieurs mois.

Ceci est inadmissible. Nous ne l'admettons pas, tout comme beaucoup d'entre vous qui nous avez manifesté votre colère.

Alors nous allons réglementer, organiser, cadrer.

Sur le côté droit en montant vers le carrefour jusqu'à la rue des Arpents

- tout stationnement sera interdit sur le trottoir, du cimetière au n° 234 compris
- tout stationnement sera interdit sur la chaussée, du cimetière au n° 212 compris

Sur le côté gauche en montant vers le carrefour de l'entrée de la résidence (au 137) jusqu'au chemin des Sémistières

Nous interdirons par des potelets le stationnement sur une partie des trottoirs afin de laisser suffisamment de places aux piétons, poussettes, pour passer le long des clôtures. Les voitures pourront stationner à cheval sur la chaussée et le trottoir. Ce système existe dans plusieurs endroits dont la rue Jules Ferry à Follainville à la satisfaction des riverains comme des piétons. Nous supprimerons à cette occasion la ligne blanche continue, et ce jusqu'au carrefour.

Sur le côté gauche, à partir du chemin des Sémistières, sur le côté droit, à partir du 240 compris, toujours vers le carrefour de Saint Martin

Les trottoirs sont très larges, nous n'allons pas organiser quoi que ce soit mais nous demandons aux riverains de toujours laisser 1,5 mètres praticables sur le trottoir côté clôture aux piétons, quitte à stationner en partie ou en totalité sur la chaussée, provoquant ainsi de temps à autres un ralentissement de la circulation, conséquence bénéfique !

Cette partie de la rue Jean Jaurès qui, va du nouveau centre au carrefour de Saint Martin, est à réorganiser, arboriser, embellir. Nous avons défini un projet dans son premier tronçon il y a deux ans : N.A.L.S. !

Le Mot du Maire

POUR L'OUVERTURE DE NOS COMMERCES, LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS, NOUS ÉTABLISSONS DES RÈGLES DE STATIONNEMENT À RESPECTER STRICTEMENT (SUITE)

Quand seront appliquées les nouvelles règles de circulation et de stationnement ?

- la limitation de la vitesse sur la zone de rencontre est déjà effective
- le respect de la zone bleue sera à appliquer la veille de l'ouverture de la boulangerie, dès l'enlèvement des grilles
- les nouveaux modes de stationnement rue Jean Jaurès seront effectifs au fur et à mesure de la pose des potelets, de la réalisation des signalisations horizontales et verticales... mais il n'est pas interdit de faire preuve de bons sens dès à présent en appliquant les nouvelles règles !

* *
*

Les impacts de notre nouveau centre commercial sur la circulation dans Dennemont

De nouveaux véhicules vont traverser l'axe principal du village, s'arrêter en son cœur. Certes, nous notons peu de trafic : 700 véhicules/jours enregistrés rue Jean Jaurès avant la fermeture du centre hospitalier et les constructions aux Sémistières et Berbiettes.

Nous limiterons cet accroissement :

- Dès l'ouverture de la boulangerie, nous ouvrirons provisoirement la nouvelle rue des Coteaux du Vexin, pas encore totalement achevée. Ainsi, les automobilistes des Berbiettes, de Guernes et Sandrancourt accéderont directement aux commerces, aux équipements publics sans passer par la rue Jean Jaurès.
- Nous notons un accroissement du trafic rue des Mousseaux, rue de la Pleigne. Cette dernière va être refaite. N.A.L.S. ! et des ralentisseurs posés rue des Mousseaux avant la fin de l'année.

D'autres solutions pour circuler dans Dennemont en allégeant les flux dans notre rue principale en privilégiant les circulations douces vous ont été présentées plusieurs fois depuis 2011. Nous les préparons progressivement...

Mais nous franchirons tous ensemble, dans les semaines à venir, une étape décisive qui nous permettra de faire de notre commune, une cité attractive, pratique, sécurisée en particulier pour les piétons, conviviale, composée de concitoyens respectueux du bien-vivre en communauté.

Quelle belle étape !

*Votre Maire,
Samuel Boureille*



Planning des manifestations

☞ **VENDREDI 14 OCTOBRE 2016 – 19h – Maison Pour Tous – Follainville**
Assemblée Générale du G.A.R.

☞ **SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 OCTOBRE 2016 – Journée – Dennemont**
Trophée « *la Parisienne* » organisée par le Cercle de Voile

☞ **JEUDI 20 OCTOBRE 2016 – 20h – Salle polyvalente de Dennemont**
GPS&O vous invite à « inventer le territoire de demain »

☞ **MARDI 25 OCTOBRE 2016 – Dennemont**
Ouverture de la boulangerie (*sous réserve !*)

☞ **SAMEDI 5 NOVEMBRE 2016 – 9h-12h et 14h-17h – Dennemont**
Foire à tout à la Communauté Emmaüs

☞ **DIMANCHE 6 NOVEMBRE 2016 – 14h à 17h – Dennemont**
Foire à tout à la Communauté Emmaüs

☞ **DIMANCHE 6 NOVEMBRE 2016 – Journée – Dennemont**
Coupe Senior « *la Targette* » organisée par le Cercle de Voile

☞ **DU JEUDI 10 AU LUNDI 14 NOVEMBRE 2016 – 10h à 18h – Maison des Services Publics – Dennemont**
Exposition, conférence sur la Grande Guerre, sortie du livre sur la vie de Paul Masson, Poilu de Follainville-Dennemont
Exposition sur le rôle des animaux pendant la Grande Guerre

☞ **DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016 – Maison des Services Publics – Dennemont**
Visite de l'exposition par nos écoles

☞ **VENDREDI 11 NOVEMBRE 2016 – Dennemont et Follainville**
Cérémonies commémoratives de l'Armistice avec l'active participation de nos écoles primaires
15h00 : rassemblement Place Marceau Vallot à Dennemont
15h30 : rassemblement Place de la Mairie à Follainville

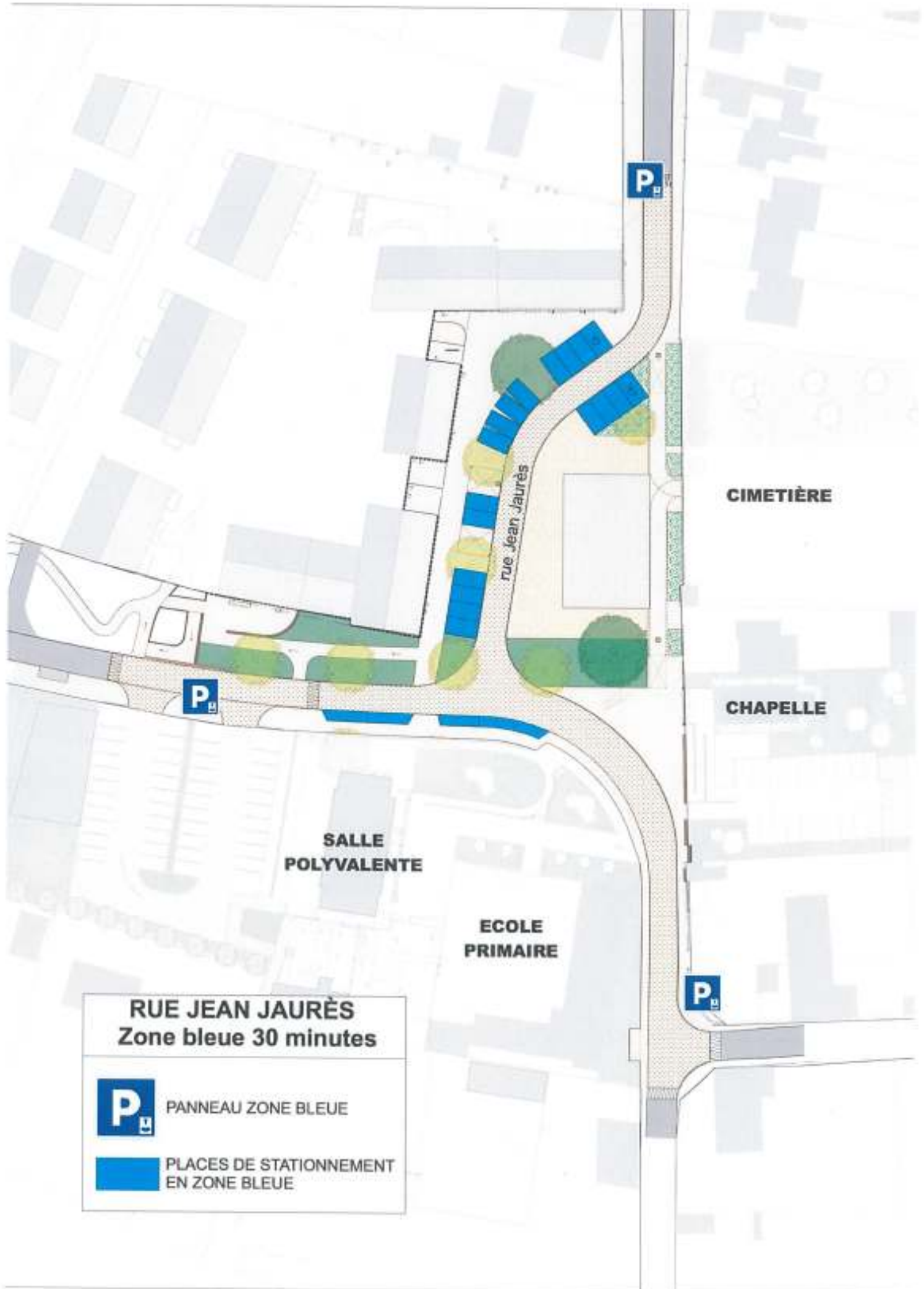
☞ **VENDREDI 11 NOVEMBRE 2016 – 17h – Salle polyvalente – Dennemont**
- Conférence par Monsieur Maurice Martin, professeur d'histoire honoraire sur « 1916 : les batailles de Verdun et de la Somme »
- Vers 18h30, sortie, présentation, remise gracieuse du livre « Paul Masson, un paysan de Follainville dans la grande guerre »

☞ **DIMANCHE 13 NOVEMBRE 2016 – 16h – Communauté Emmaüs**
Spectacle dans le cadre du Festival « *Blues sur Seine* » avec Bad Mules (France) et présentation des ateliers musicaux des écoles Ferdinand Buisson et Le Petit Prince
Prix : 8 € - Tarif réduit 6 €

☞ **DIMANCHE 20 NOVEMBRE 2016 – 8h-19h – Maison des Services Publics (*entre la boulangerie et la salle polyvalente*)**
1^{er} tour des élections primaires de la droite

☞ **SAMEDI 26 NOVEMBRE 2016 – soirée – Salle polyvalente Dennemont**
« Soirée antillaise » organisé par le CPAFD

☞ **DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2016 – 8h-19h – Maison des Services Publics**
2^e tour des élections primaires de la droite



RUE JEAN JAURÈS
Zone bleue 30 minutes



PANNEAU ZONE BLEUE



PLACES DE STATIONNEMENT
EN ZONE BLEUE



PLU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL INFO

Construire ensemble
Grand Paris Seine & Oise

Inventons le territoire de demain

Quel regard avez-vous sur votre commune, sur les villes et villages voisins ? Comment imaginez-vous ce territoire dans l'avenir ? Que faudrait-il changer pour y vivre mieux ? Venez partager vos attentes et vos idées, votre avis compte !

RÉUNION PUBLIQUE

À FOLLAINVILLE-DENNEMONT

Jeudi 20 octobre à 20h

Salle polyvalente

Place Marceau-Vallot

RÉUNION OUVERTE À TOUS

Pour s'informer sur la démarche
et réagir en ligne, rendez-vous sur :

construireensemble.gpseo.fr

